

Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

27

être info
2024

Photo © Communes forestières

Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial
Pour bien passer l'été en
forêt, quelques règles à
faire respecter

Sommaire p.2

Sommaire

Zoom | Pour bien passer l'été en forêt, quelques règles à faire respecter...p.3-4



ACTUALITÉS RÉGIONALES

Bois construction | Présentation du projet Vélodôme de l'ENSAC, dans le cadre du programme Archi-folies... p.5

Bois construction | Jury du Prix Régional de la Construction Bois... p.6

Bois énergie | Rapprochement officiel entre le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie... p.6

Bois énergie | Webinaire régional spectacle-débat p.7

Equilibre sylvo-cynégétique | Nouvelle fiche thématique... p.8

Montagne | Etat des lieux 2024 de la forêt et du bois sur le Massif central... p.8

Montagne | JO 2023 et la forêt alpine face au changement climatique... p.11

Risques | Arrêté interministériel du 29 mars 2024... p.11

Formation | Les webinaires régionaux... p.12

Vie associative | Arrivée d'une nouvelle salariée... p.13



ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.14-15

L'accord chêne se met en place sur l'Allier



Cartographie de la ressource forestière en Ardèche
Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Ligne

Les OLD en Drôme/Ardèche
Plan départemental forêt bois en Ardèche : c'est voté !



Forêt pédagogique de Clavières - Présentation du plan de coupe pour révéler la Stèle en conseil municipal



Les OLD en Drôme/Ardèche
Une nouvelle forêt pédagogique en Drôme



L'Isère rejoint la liste des départements concernés par la lutte obligatoire contre le scolyte
Les COFOR, engagées aux côtés du Sud-Isère pour répondre aux enjeux du foncier forestier
« 1 arbre, 1 habitant en Isère », ça continue !



Les acteurs forestiers de la Loire en ordre de marche pour informer sur les OLD



Mise en place de la démarche Modes op' sur le territoire de Haut Pays du Velay communauté
Animation forestière sur le territoire de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier



Réunion avec Madame la sous-préfète à Rochefort-Montagne
Dégâts à la desserte : besoin de vos retours d'expériences
Atelier secteur de la construction - Filière bois dans les Combrailles



Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie



Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie
Saison DFCI été 2024

Changement climatique et crise sanitaire en forêt

Agenda



Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.

Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

@CoforAURA

Union régionale des Communes forestières
Aura : 11 associations départementales, plus de 900 #collectivités adhérentes | #forêt #bois
Membre @fncofor

Translate bio

Community Chambéry, France

communesforestieres-aura.org

Joined February 2019

449 Following 476 Followers

Posts Replies Highlights Articles

Pinned
Communes forestières A... · 02 May
Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes vous proposent des webinaires tout au long de l'année sur les thématiques forêt-bois !
Pour vous inscrire : communesforestieres-aura.org/formations.php



@CoforAURA

Pour bien passer l'été en forêt, quelques règles à faire respecter

Les beaux jours arrivent, parfois un peu trop chauds, et nos concitoyens recherchent nature et fraîcheur. Quoi de mieux qu'une balade en forêt, agrémenté d'un pique-nique en famille ou d'activités avec son animal de compagnie ?

Oui, mais quelques règles doivent être respectées pour passer un été en toute sérénité.

- **Forêt privée / forêt publique : une différence qui a son importance**

On l'oublie parfois, mais la forêt est privée pour les trois quarts de sa surface. En Auvergne-Rhône-Alpes, cette proportion dépasse les 90% dans certains départements. Se balader en forêt, même sur les circuits de randonnée, c'est passer des forêts publiques (communales, domaniales...) aux forêts privées sans s'en rendre compte. Si la forêt publique est généralement ouverte au public, en forêt privée les promeneurs sont tolérés par les propriétaires. Quelques règles de bonnes conduites s'imposent.

- **Prudence et respect des autres usagers de la nature**

En forêt, on partage des usages de la nature : vététiste, naturaliste, promeneur, chasseur, exploitant forestier... il y a de la place pour tout le monde. Certaines forêts publiques encadrent les usages en restreignant par exemple la circulation à vélo ou au moyen d'engins à moteurs. La chasse est réglementée et n'est autorisée que certaines parties de l'année. Des panneaux signalétiques peuvent être posés à l'entrée des forêts et indiquer les règles de partage de l'espace forestier. Notre forêt est multifonctionnelle, elle produit des biens économiques, abrite une biodiversité remarquable et offre un lieu de loisirs irremplaçable. Maintenons cet équilibre.

- **Le chien en laisse et la cigarette éteinte**

Depuis la loi du 10 juillet 2023, la règle est claire et unique partout en France : on ne peut plus ni allumer ni fumer une cigarette en forêt. Un arrêté préfectoral précise les dates d'applications. Il va de soi que les mégots jetés en forêt sont, au-delà du risque incendie réel, une source de pollution.

Dans le même état d'esprit, à partir du mois d'avril et jusqu'au mois de juin, il est obligatoire de tenir son chien en laisse en forêt. Comme le rappelle l'ONF « Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières.

L'allée forestière se comprend au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade. En revanche, les cloisonnements forestiers, les pare-feu et les limites de parcelles ne sont pas considérés comme des chemins. »

Bon à savoir : L'activité pastorale est structurante de nos territoires de montagne, pensez à informer les touristes s'il existe un arrêté préfectoral qui interdit la présence de chiens à proximité des alpages pendant la période estivale.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter la charte du promeneur en forêt <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+19c::charte-du-promeneur-jagis-pour-la-foret.html>



©Foto-RaBe Pixabay

- **Fleurs et champignons : une cueillette à modérer**

Préserver la biodiversité forestière et partager l'espace, c'est également faire preuve de modération dans la cueillette. On ne parle ici que de forêts publiques (domaniales ou communales). La cueillette est tolérée en forêt domaniale, certaines communes encadrent la cueillette. On se limitera pour les champignons et baies à un panier par personne (5 litres), et une poignée pour les fleurs. Attention à bien respecter les espèces protégées.

- **L'exploitation forestière, une activité qui ne s'arrête pas l'été**

L'été, l'activité économique dans nos forêts continue. Les bûcherons, débardeurs et autres exploitants forestiers sont présents en forêt dans le respect des règles de sécurité. La fréquentation des massifs peut amener des questionnements des promeneurs. Les chantiers, l'été, sont très encadrés, notamment pour éviter tout départ de feu. Ils sont aussi nécessaires pour maintenir l'activité économique des scieries.

La crise des scolytes que traverse une grande partie de notre région, amène aussi une augmentation de l'exploitation forestière pour éviter la propagation des insectes et garantir un niveau de débouché suffisant pour les bois. L'effort est important du côté des propriétaires privés, publics tout comme des exploitants forestiers et des transformateurs. Accompagner cette période particulière devient, l'été, un défi pour nos territoires fréquentés par les amateurs de nature. Les Communes forestières sont à vos côtés pour répondre à vos questions et vous aider à communiquer.

Pour un été apaisé, contactez votre chargé de mission Communes forestières.

Actualités régionales



Bois construction | Présentation du projet Vélodôme de l'ENSAC, dans le cadre du programme Archi-folies du Ministère de la Culture - Grands Ateliers (38)

Les Communes forestières AURA ont participé le 16 avril à la journée des partenaires de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand pour leur projet Archifolies, en lien avec la Fédération Française de Cyclisme.

Le projet Archifolies consiste à la conception et la réalisation, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, de 20 pavillons éphémères, chacun représentant une fédération sportive française. Ces 20 pavillons sont réalisés par 20 écoles d'architecture, et seront implantés dans le parc de la Villette, aux côtés des folies réalisées par l'Architecte Suisse Bernard Tschumi.

Ce projet, réalisé par les étudiants, baptisé « Vélodôme », est exemplaire à plusieurs titres :

- Il propose aux étudiants d'apprendre par le faire et ainsi comprendre la matière ;
- Il aborde la complémentarité des techniques (bois massif, lamellé collé...) et des matériaux (bois, pierre, métal) ;
- Il se questionne sur les ressources disponibles au sein du Massif Central notamment par :
 - L'utilisation de bois locaux certifiés BTMC avec la fourniture de bois massif par la scierie Montmartin ;
 - L'utilisation de bois locaux avec la fourniture de bois massif par la Scierie Borie ;
 - L'utilisation de pierre locale provenant d'Auvergne et plus précisément du Cantal (pierre de Bouzentès fournie par l'entreprise Hébrard et fils).

Rendez-vous début mai pour le montage des Archi-folies dans le parc de la Villette et voir le résultat.

Les Communes forestières AURA sont fières d'avoir pu contribuer à ce projet aux côtés de ses partenaires de la filière forêt/bois, Fibois AURA et BTMC™. Nous remercions l'ENSACF pour les échanges et notamment Quentin Chansavang, Sylvie Echaubard et les étudiants qui ont participé et mené à bien ce beau projet.

©Communes forestières



Bois construction | Jury du Prix Régional de la Construction Bois

L'association des Communes forestière AURA a été invitée par FIBOIS AURA afin de participer à la sélection des Lauréats pour le Prix Régional de la Construction Bois. Cette journée de Jury s'est déroulée le 17 Avril dernier, dans les locaux de FIBOIS. Des échanges riches et constructifs ont ponctué cette journée pour sélectionner 8 lauréats parmi les 119 candidatures reçues. Parmi les candidatures, de nombreux projets en bois certifiés BDA ou BTMC suivis par les Communes forestières.

Rendez-vous le 6 juin au salon d'Architect@Work à Lyon pour découvrir s'ils font parties des 8 Lauréat 2024 du PRCB AURA.



©Communes forestières AURA

Bois énergie | Un rapprochement officiel entre le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie

Le SYANE a pris en 2017 la compétence « Réseaux publics de chaleur et de froid » et a créé la régie Syan'Chaleur. Cette structure lui permet de piloter les phases de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de réseaux de chaleur ou de froid. Le SYANE a aussi signé un Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) avec l'ADEME afin de bénéficier d'une enveloppe du fond chaleur dans le but d'animer et de financer une part de l'investissement nécessaire au développement de la production d'énergie renouvelable thermique sur la Haute-Savoie.

De son côté l'Union régionale des Communes forestières a passé une convention sur 3 ans à partir de 2023 avec l'ADEME pour aider les territoires couverts par un CCR à valoriser la ressource bois énergie locale. Sur ces territoires, les Communes forestières apportent leurs savoirs faire pour évaluer la ressource forestière et augmenter les contrats d'approvisionnements en bois énergie entre les communes et des producteurs de plaquettes forestières.

Dans ce contexte, le SYANE et les COFOR se sont fortement rapprochés pour, dans un premier temps, évaluer la ressource forestière mobilisable sur tout le département de la Haute-Savoie. Ces temps de travail en commun ont permis d'aboutir sur une convention de partenariat entre les deux structures. Les COFOR partagent les données issues de TERRITOOL qui permettent d'évaluer les volumes de bois énergie mobilisables par territoire. Les COFOR apportent aussi un soutien technique d'interprétation des données dendrométriques. De leurs côtés, le SYANE apporte des données génériques plus précises (Modèle Numérique de Terrain, Base de données de routes à Grumiers) sur lequel des intégrations vont pouvoir se faire pour améliorer les résultats de TERRITOOL.

Dans un second temps les COFOR vont lancer un travail d'animation pour augmenter les contrats d'approvisionnements en Bois énergie sur le Chablais et la haute vallée du Giffre.

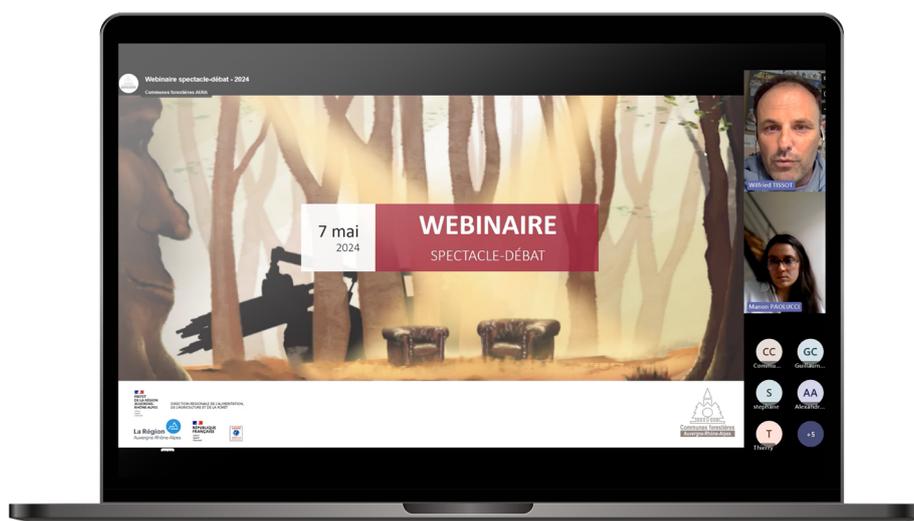
La convention entre le SYANE et les COFOR a été signée le vendredi 31 mai lors de l'AG des COFOR 74 à Veyrier du Lac en présence du Sénateur Loïc Hervé et Gilles François, Vice-Président du SYANE.

Bois énergie | Webinaire régional spectacle-débat

Mardi 7 mai, une quinzaine de participants étaient présents lors du webinaire régional sur le spectacle-débat que les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes mettent en place.

Vous pouvez retrouver la rediffusion du webinaire sur le lien suivant : <https://www.communesforestieres-aura.org/spectacles.php>

La plupart des informations essentielles pour accueillir le spectacle-débat sur votre commune sont disponibles sur ce même lien.



Equilibre sylvo-cynégétique | Nouvelle fiche thématique

La faune sauvage constitue une des richesses des milieux forestiers. Cependant la présence du grand gibier dans les forêts de notre région ne cesse de s'étendre et avec elle, la pression sur la forêt s'intensifie. En parallèle, les sécheresses et canicules de ces dernières années ont fortement impacté les peuplements forestiers, induisant des surfaces importantes à reconstituer qui bénéficient d'aides publiques conditionnées à la réussite des plantations. Or sur un nombre croissant de territoires, la régénération naturelle est compromise du fait de la présence du grand gibier. Lorsque ce genre de situation s'installe, les propriétaires sont amenés à planter des arbres qu'ils doivent ensuite protéger au prix fort.

Ainsi, une nouvelle fiche thématique a été réalisée en 2024. Elle est issue d'une volonté d'accompagner les élus locaux dans les défis des politiques forestières contemporaines locales.



LES FICHES THÉMATIQUES

L'ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

AGIR POUR LA COHABITATION DES ACTIVITÉS DE CHASSE ET DE SYLVICULTURE

Chasseurs et forestiers : un accompagnement salutaire

La faune sauvage constitue une des richesses des milieux forestiers. Cependant la présence du grand gibier dans les forêts de notre région ne cesse de s'étendre et avec elle, la pression sur la forêt s'intensifie. En parallèle, les sécheresses et canicules de ces dernières années ont fortement impacté les peuplements forestiers, induisant des surfaces importantes à reconstituer qui bénéficient d'aides publiques conditionnées à la réussite des plantations. Or sur un nombre croissant de territoires, la régénération naturelle est compromise du fait de la présence du grand gibier. Lorsque ce genre de situation s'installe, les propriétaires sont amenés à planter des arbres qu'ils doivent ensuite protéger au prix fort.

La coopération et le partenariat entre élus locaux, forestiers, chasseurs et leurs représentants, constituent des systèmes clés pour répondre aux défis des politiques forestières contemporaines.

Union régionale des associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes
14 rue - 256 rue de la République - 73000 CHAMBERY
04 79 60 49 05 - unions@communesforestieres.org

www.communesforestieres.org

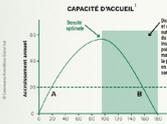
RECHERCHER L'ÉQUILIBRE ENTRE LA FAUNE ET LA FLORE

L'article L.420-1 du code de l'environnement définit la chasse comme une « activité à caractère environnemental, culturel, social et économique » qui « contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines ». La chasse participe à la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats qui est d'intérêt général.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique, au sens que c'est ?
L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

L'équilibre sylvo-cynégétique (ESC) tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné.
Forêt de l'Orléans L423-4, Modifié par l'Orl. 2012-1375 du 13 février 2012 et 67

CAPACITÉ D'ACCUEIL



Chaque forêt est capable d'accueillir une certaine densité de cerfs au-delà de laquelle la régénération forestière est compromise.

L'Élu forestier et la chasse

- Aménager du territoire : il s'agit de garantir le renouvellement naturel ou artificiel des forêts de son territoire et de définir des objectifs dans les documents d'aménagement (aménagement forestier). Il débattre au sujet des plans de chasse au niveau du département.
- Propriétaire forestier : il loue ou met à disposition les terres de la collectivité aux associations de chasse.
- Gares de l'écologie générale : il définit la multifonctionnalité de la forêt. Les espaces forestiers remplissent des fonctions de production de bois, de maintien de la biodiversité et d'accueil des usagers.
- Mobilisateur : il est une position centrale dans la communauté et notamment sur la question de la chasse et des corridors écologiques. Le maire dispose également de pouvoirs de police et est responsable de l'ordre public sur le territoire de sa commune.

1. L'Association des populations Flops-M. Collège D.A. The George Institute for Health, University of Michigan Press

AGIR AVEC L'AIDE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Dans sa commune :

- Vallier à ce que l'aménagement forestier intègre les notions d'ESC dans les préconisations d'aménagement, les projets de reboisement ainsi que les orientations sylvicoles ;
- Prendre connaissance du contrat de location de la chasse communale (bal, lotissement, exploitation) afin de connaître les engagements des parties prenantes. Par exemple : «vallon» à ce que l'effacement et l'éclaircie soient limités voire interdits lorsqu'ils ne sont pas strictement d'usage ;
- Séjour lors des assemblées générales des Unités de Gestion Cynégétique et des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) afin d'émettre un avis ou de participer ;
- Utiliser la plateforme de déclaration de dégâts de gibier pour situer les dégâts en forêt, les peuplements, les zones de plantation, etc.

En Commission de Chasse et de Faune Sauvage :

- Signaler les dégâts en forêt aux élus des Communes forestières saisissant en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDPCS) afin qu'ils puissent plaider pour des fourchettes de prélèvements cohérentes et une cartographie des dégâts qui soit la plus proche de la situation réelle ;
- Scruter les dynamiques de population des grands gibiers et les prélèvements réalisés lors de l'élaboration des plans de chasse.

De manière générale :

- Communiquer et favoriser la concertation entre acteurs forestiers, cynégétiques et citoyens. Informer les usagers de la loi et sur les enjeux locaux en terme d'équilibre faune-flore.

Points de vigilance !

Localement les dégâts doivent être signalés systématiquement pour que les cartographes documentent la situation de l'équilibre sylvo-cynégétique soient reconnus dans les départements et en comité paritaire régional. Une plateforme nationale fore-gibier est mise à disposition à l'adresse suivante : <https://plateforme-nationale-fore-gibier.catsyng.fr/>

Il convient également de s'assurer des besoins des sociétés de chasse locale pour leur accorder les moyens de se réajuster d'éventuels leur art dans de bonnes conditions (cabane, atelier de venaison, pistes forestières, etc.)

Pour maintenir une pression de chasse suffisante :

- Les bracelets attribués doivent être en quantité suffisante ;
- Les catégories de bracelets ne doivent pas être trop diversifiées afin de faciliter les prélèvements ;
- Les périodes de chasse doivent être suffisamment étendues et s'adapter aux limitations (réserves de chasse, héris, zones de quietude de la faune sauvage, etc.)

Montagne | Etat des lieux 2024 de la forêt et du bois sur le Massif central : une nouvelle feuille de route qui prend en compte le changement climatique

Après 5 ans de mise en œuvre de la stratégie forêt Bois du Massif central, il est réaffirmé que la forêt et la filière bois représente, pour le Comité de Massif un potentiel de développement important à condition de créer et maintenir la valeur sur le massif.

ETAT DES LIEUX 2024 DE LA FORÊT ET DU BOIS SUR LE MASSIF CENTRAL



En partenariat avec



Face aux effets constatés et à venir du changement climatique, l'enjeu relevé dans l'état des lieux est le besoin d'agir pour une forêt résiliente, diversifiée qui doit continuer à jouer son rôle multifonctionnel (économique, environnemental et social/récréatives) et participer efficacement au stockage du carbone (en forêt, dans les matériaux (constructions en bois local) et en substitution des énergies fossiles). La prise en compte des espaces forestiers dans la gestion des risques qui vont s'intensifier devient un nouvel enjeu affirmé tout comme la nécessité d'un dialogue et d'une concertation pour une meilleure compréhension entre les acteurs de la forêt et du bois et le grand public dans un contexte d'évolution climatique qui induira des changements (de paysages, de pratiques, d'organisations, de planification...).

Penser collaboratif est l'axe évolutif de la feuille de route qui permettra le développement d'actions en réponse à ces défis en devenant « Agir en collaboration ». (extrait de la feuille de route révisée suite à l'état des lieux 2024)

Le Groupe Forêt-Bois du Comité de Massif central a organisé l'état des lieux de la forêt et du bois sur le Massif central sur ce printemps 2024. Cette démarche a été animée par l'association des Communes forestières du Massif central avec le soutien financier de l'État. Elle visait à actualiser la feuille de route forêt-bois qui fixe, pour le Massif central, les priorités en termes d'actions et de mobilisation des financements spécifiques au massif pour les prochaines années.

Son objectif est notamment d'identifier des expérimentations et des innovations à mener dans le Massif central pour convaincre acteurs institutionnels et acteurs de la filière, de leur pertinence en vue d'une diffusion sur l'ensemble du territoire.

Le Comité de Massif central, au travers de son groupe thématique forêt bois installé en 2018 soutient une stratégie pour la filière forêt-bois du Massif central. Une feuille de route en définit les objectifs et principes, ainsi que la gouvernance et les types d'actions prioritaires pour créer et maintenir la valeur sur les territoires du massif. En ce début d'année 2024, une nouvelle mandature des élus du Comité de Massif s'est mise en place, l'établissement d'une stratégie sur l'adaptation au Changement climatique sur le Massif central est planifié, des moyens financiers accompagnent les projets. Un bilan d'étape après 5 ans de déploiement a donc été conduit pour:

- Partager un bilan d'étape et faire ressortir les priorités jusqu'à 2027 pour atteindre les objectifs en étant articulé avec les dispositifs d'aides renouvelés ou nouveaux ;
- Faire évoluer la feuille de route forêt-bois du Massif central ;
- Ancrer la feuille de route au prisme des travaux sur l'adaptation au Changement climatique sur le Massif central.

Cet état des lieux s'est déroulé en 4 phases :

Lors de l'ouverture en visioconférence de cet état des lieux le 8 mars (la présentation et la captation vidéo) à laquelle plus de 100 personnes se sont connectées, différents acteurs clés ont présenté une première approche des enjeux de la forêt et du bois pour le Massif central.

Des ateliers de concertation, le 21 mars à Millau (la présentation) et le 26 mars à Lempdes (la présentation), ont réuni plus de 90 participants en présentiel pour travailler de façon concertée sur des propositions. De ces ateliers a été élaboré un premier travail de réécriture de la nouvelle feuille de route forêt-bois du Massif central.

Pour compléter ces travaux, 25 personnes ont répondu à un questionnaire en ligne.

Ce travail s'achevait le 14 mai à St-Flour avec 50 personnes réunies lors de la conclusion de cet état des lieux et pour la visite du premier chantier de construction en BTMC dans le Cantal . Il en est ressorti une feuille de route en accord avec les grands enjeux du moment pour la filière avec, comme fil rouge, l'adaptation au changement climatique.

Les étapes suivantes cette années seront de faire valider cette feuille de route par le Comité de massif et de faire émerger, dans ce cadre rénové, des projets d'innovation et d'expérimentation pour faciliter et accélérer la transformation de la filière.

Les Communes forestières qui ont piloté cet état des lieux ont pu compter sur une large mobilisation des acteurs de la filière et des élus des territoires :

Merci aux 200 personnes qui ont participé à l'une ou plusieurs de ces étapes ainsi qu'au 40 intervenants différents qui se sont mobilisés pour apporter des contenus !



Montagne | JO 2023 et la forêt alpine face au changement climatique 2 pistes de travail du groupe forêt bois du Comité de Massif des Alpes

Le 26 avril 2024, le groupe forêt bois du Comité de Massif des Alpes a réuni 36 participants. Il s'organisait suite à la phase de renouvellement du Comité de massif et de ses instances pour le mandat 2023-2029.

Au programme des échanges il y avait notamment la candidature "ALPES FRANCAISES 2030" des Régions SUD et AURA à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 qui a retenu toute l'attention du Comité International Olympique. Le groupe forêt du Comité de Massif visait une proposition de motion relative à la réalisation de Jeux Olympiques 2030 sobres et responsables sur les plans écologique et économique, faisant appel au Bois des Alpes, présentée par la Présidente du Groupe, Mme Patricia MORHET-RICHAUD pour aborder l'enjeu du développement de la filière du bois local dans cette perspective et pour ancrer une dynamique durable dans les territoires au-delà de 2030.

La formalisation de cette motion fait suite à deux 2 réunions du Comité de massif des Alpes le 07 Novembre 2023 à Embrun et le 11 Mars 2024 à Grenoble au cours desquelles nos deux élus des Communes forestières (Mme Patricia MORHET-RICHAUD et Guy CHARRON) siégeant au Comité de massif des Alpes ont proposé de favoriser la mise en œuvre de Bois des Alpes dans les futures constructions des équipements olympiques.

Cette proposition de motion, enrichie des retours des membres du groupe forêt-bois, suivra cet été un circuit de validation politique dans les instances du Comité de Massif des Alpes.

Un second chantier s'enclenche également pour les acteurs de la forêt alpine en lien avec l'élaboration du plan stratégique d'adaptation au changement climatique du Massif des Alpes sur le second semestre 2024. Pour lancer le travail de contribution forêt/bois à ces travaux, deux interventions sur les effets du Changement climatique sur la forêt alpine ont été déroulées par l'Adjoint du Directeur territorial ONF AURA et le Chef du pôle Santé des Forêts DRAAF AURA. Les présentations ont permis de partager le contexte, des enjeux et des travaux de recherche en cours.

Les présentations ont notamment permis d'aborder les points suivants :

- La vulnérabilité des peuplements forestiers et les incertitudes, en fonction de scénarios de transition énergétiques ;
- Modèles de simulation / modélisation des forêts à venir en fonction de paramètres (notamment essences, stress hydriques, températures...);
- Exemple d'analyse de l'évolution sur un massif forestier (lequel ?) ;
- Bouversements dans la stratégie de gestion (rapidité des changement, risque incendie, menaces des invasifs, stratégie de diversification des essences et gestion forestières flexibles.)

Risques | Arrêté interministériel du 29 mars 2024

Le 29 mars 2024, un arrêté interministériel, élaboré par les ministères de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, a été publié. L'objectif de cet arrêté est multiple : il propose un socle de travaux minimums, communs à l'ensemble des territoires soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage, de manière à harmoniser leur mise en œuvre sur le territoire national ; il propose également un ensemble de mesures permettant de prendre en compte la biodiversité dans l'application des OLD et diminuer les atteintes potentielles à des espèces menacées.

L'arrêté, en résumé, contient les éléments suivants :

- Le Préfet de chaque département est toujours chargé de fixer les modalités d'application des OLD sur son

département, par le biais d'un arrêté préfectoral. Il fixe dans cet arrêté toutes les distances d'éloignement, les quantités, les dimensions, les hauteurs liées aux modalités décrites ;

- L'arrêté doit contenir un socle de travaux minimums, dont de la coupe, de végétaux bas, d'arbustes, de branches ou d'arbres ; le broyage de végétation ligneuse basse ou d'arbustes ; de l'élégage ; du dégagement des voies d'accès ou de circulation ; l'élimination des rémanents par broyage ou enlèvement ;
- Le Préfet, par dérogation, peut permettre le maintien de plantations d'alignement, de haies ou d'arbres isolés à proximité d'une construction. Il peut également prescrire des mesures permettant de prendre en compte des enjeux locaux, liés à des problématiques de sécurité (érosion des sols, chutes de blocs...) ;
- Dans un objectif de préservation des espèces, le Préfet prescrit : une réalisation progressive des OLD, de l'espace urbanisé à l'espace naturel ; le maintien d'îlots composés d'herbacés, de semis d'arbres, d'arbres, de ligneux bas ou d'arbustes ; la préservation d'arbres à cavité apparente, d'arbres taillés en têtards ou d'arbres morts sur pied ; l'absence d'intervention dans les boisements rivulaires ; le Préfet fixe les modalités (distance d'éloignement, quantité, densité) permettant de concilier la préservation des espèces avec l'objectif de sécurité auquel les OLD répondent.
- En cas d'enjeu local lié à la présence avérée d'espèces protégées menacées au niveau régional le Préfet prescrit l'interdiction de réalisation des travaux de broyage de végétation dense buissonnante et arbustive en plein au-delà d'un seuil de surface et durant une ou plusieurs périodes de l'année. Cette mesure ne s'applique pas aux opérations d'entretien courant de maintien en état débroussaillé menées dans le cadre des obligations légales de débroussaillage.

En réponse à cet arrêté interministériel, les représentants de l'Etat en département sont aujourd'hui chargés de revoir leurs arrêtés préfectoraux d'application des OLD, ainsi, pour la saison actuelle, l'arrêté en vigueur dans chaque département s'applique toujours ; néanmoins, ceux-ci seront voués à changer fin 2024.



©Communes forestières AURA

Formation | Les webinaires régionaux



2024

WEBINAIRES

22.05

EQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

24.06

BOIS CONSTRUCTION

3.07

FONCIER FORESTIER : SECTIONS

10.09

FONCIER FORESTIER : BIENS SANS MAÎTRES

25.09

CHANGEMENT CLIMATIQUE

9.10

DFCI ET LOI DU 10 JUILLET 2023

7.11

BOIS ÉNERGIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3.12

FONCIER FORESTIER : ACQUISITIONS



Vie associative | Arrivée d'une nouvelle salariée



J'ai le plaisir d'avoir pris mon poste début mai 2024 aux Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et d'avoir rejoint une partie de l'équipe dans les locaux de Chambéry. En tant que chargée de mission sur la forêt de montagne des Alpes, je suis enthousiaste de pouvoir contribuer à la mise en œuvre de la stratégie forestière Alpine en lien avec les acteurs du massif. Ingénieure agronome de formation, j'ai œuvré, ces 7 dernières années, pour un développement forestier endogène et durable en région Guyane. A la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'abord, puis, ces 4 dernières années, au Parc amazonien de Guyane (Parc national), j'ai piloté, animé et coordonné des projets de territoire en lien avec l'ensemble des partenaires de la filière à toutes les échelles (institutionnels, collectivités et EPCI, coopératives, associations, privés, collectifs...). Je souhaite continuer à favoriser ainsi les synergies sur le territoire Alpains qui compose également avec ses contraintes spécifiques

(accès à la ressource notamment) et qui porte une politique vertueuse de valorisation du bois local en circuit court. Je suis ravie de pouvoir prochainement participer à faire vivre le réseau Alpains dans un esprit de coopération, avec engagement et créativité !

Actualités départementales



L'accord chêne se met en place sur l'Allier

En mars dernier, un séminaire national a eu lieu au sein de la Fédération nationale des Communes forestières pour mettre en place la stratégie décidée par l'ONF, l'Etat et la FNCOFOR sur l'accord chêne. [...]

[Lire la suite](#)



Cartographie de la ressource forestière en Ardèche

Avec le plan de relance, le gouvernement a confié à l'Institut Géographique National la mission de réaliser la cartographie 3D [...]

[Lire la suite](#)

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Ligne

La Communauté de communes du Val de Ligne, au sud du département de l'Ardèche, est constituée de 11 communes. [...]

[Lire la suite](#)

Les OLD en Drôme/Ardèche

Article 1 : Accompagnement de quatre communes [Lire la suite](#)

Article 2 : Permanence téléphonique

[Lire la suite](#)

Plan départemental forêt bois en Ardèche : c'est voté !

Le 8 mars dernier, l'Assemblée plénière du Conseil Départemental approuvait le quatrième plan départemental forêt-bois de l'Ardèche. [...]

[Lire la suite](#)



Forêt pédagogique de Clavières - Présentation du plan de coupe pour révéler la Stèle en conseil municipal

La Forêt pédagogique de Clavières est de retour. Après la journée du 13 Novembre dernier, durant laquelle les enfants ont pu, avec Rémy Cols de l'ONF, visualiser leurs forêts d'une manière différentes, par l'intermédiaire d'un drone, les enfants sont retournés en forêt le 11 mars afin de poursuivre leur travail [...]

[Lire la suite](#)



Articles OLD Drôme/Ardèche

Article 1 : Accompagnement de quatre communes [Lire la suite](#)

Article 2 : Permanence téléphonique

[Lire la suite](#)

Une nouvelle forêt pédagogique en Drôme

Le 8 mars 2024, une nouvelle convention a été signée entre la commune de Luc-en-Diois, le groupe scolaire Jean Abonnenc et les Communes forestières, dans le cadre du programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ». [...]

[Lire la suite](#)



L'Isère rejoint la liste des départements concernés par la lutte obligatoire contre le scolyte

Depuis le 1er janvier 2024, le département de l'Isère est concerné par l'arrêté préfectoral régional de lutte obligatoire contre le scolyte. [...]

[Lire la suite](#)

Les COFOR, engagées aux côtés du Sud-Isère pour répondre aux enjeux du foncier forestier

Ayant répondu à l'appel à projets de la DRAAF, le Trièves, la Matheysine et l'Oisans se lancent dans un projet de territoire pour débloquer quelques freins relatifs au foncier forestier. [...]

[Lire la suite](#)

« 1 arbre, 1 habitant en Isère », ça continue !

Le projet de mandature « 1 arbre, 1 habitant en Isère », lancé par le Département en 2022, vise à anticiper l'avenir de nos forêts. [...]

[Lire la suite](#)



Les acteurs forestiers de la Loire en ordre de marche pour informer sur les OLD

Les massifs forestiers de la Loire sont pour partie soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). [...]

[Lire la suite](#)



43

Mise en place de la démarche Modes op' sur le territoire de Haut Pays du Velay communauté

L'utilisation des voiries pour l'exploitation forestière peut conduire à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les élus locaux, les responsables des chantiers forestiers et les autres usagers de la desserte. [...] [Lire la suite](#)

Animation forestière sur le territoire de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2023 par la DRAAF sur l'animation du regroupement du foncier forestier, la Communauté de communes des Rives du Haut Allier a présenté un projet en partenariat avec les Cofor 43, la Chambre d'Agriculture 43 et la SAFER. [...] [Lire la suite](#)



63

Réunion avec Madame la sous-préfète à Rochefort-Montagne

Le 17 avril à 14 heures, une réunion entre l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme et Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Issoire, Hélène Hartigai a eu lieu. [...] [Lire la suite](#)

Dégâts à la desserte : besoin de vos retours d'expériences

Cette année, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme souhaite réaliser, grâce à l'appui du Conseil départemental, un guide pour les collectivités confrontées à une dégradation sur une voirie forestière de compétence communale. [...] [Lire la suite](#)

Atelier secteur de la construction - Filière bois dans les Combrailles

Dans le cadre d'une réflexion « Il y a matières à valoriser en Combrailles », à l'échelle de la communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans, les Cofor ont participé à l'atelier du 28.09.2023 et celui du 16.04 dernier [...] [Lire la suite](#)



73

Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie

Les services de l'ONF et les associations des Communes forestières de Savoie et Haute-Savoie ont travaillé au cours des dernières semaines avec les professionnels de la filière forêt-bois des 2 départements [...] [Lire la suite](#)



74

Conjoncture commerciale des bois des Pays de Savoie

Les services de l'ONF et les associations des Communes forestières 73 ET 74 ont travaillé au cours des dernières semaines avec les professionnels de la filière forêt-bois des 2 départements [...] [Lire la suite](#)

Saison DFCl été 2024

Le 15 mars 2024, la préfecture a réuni la sous-commission incendie du département pour présenter les modifications et évolutions sur le sujet feu de forêt pour la saison d'été 2024 [...] [Lire la suite](#)

Changement climatique et crise sanitaire en forêt

Depuis 2022, le département de la Haute-Savoie est fortement touché par une épidémie de scolytes sur l'épicéa. [...] [Lire la suite](#)



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MAI		JUN		JUILLET		SEPTEMBRE			
24	31	1	5	12	24	28	1 ^{ER}	11 ET 12	9
COFOR 07	COFOR 26 COFOR 74	COFOR 73	COFOR 15	COFOR 63	COFOR 42	COFOR 38	COFOR 01	UR COFOR AURA	COFOR 43

Les publications de la Fédération



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

[Assemblée Générale de la Fédération nationale des Communes forestières 2024](#)

Report de l'Assemblée Générale de la Fédération nationale des Communes forestières du jeudi 30 mai 2024 en septembre 2024.

[La démarche d'utilité sociétale de la filière forêt-bois](#)

Pour valoriser et renforcer son utilité envers la société, la filière Forêt-Bois (L'interprofession nationale de la forêt et du bois France Bois Forêt, le Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (Codifab), et l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (Copacel)) a lancé le 18 avril, une démarche inédite, intitulée « Utile par essence ».

[Le plan « scolytes et bois de crise » du ministère](#)

Philippe Canot, notre président et Jérôme Thomas, président des Communes forestières du Grand Est étaient présents le 15 avril, dans les Vosges, lors de la présentation par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du plan « scolytes et bois de crise » en réponse à l'épidémie impactant les forêts d'épicéas et de sapins du grand quart Nord-Est de la France.

[Un nouveau délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages](#)

Jean-Michel Servant a été nommé délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages à compter du 15 avril 2024.

Ses nouvelles fonctions pour une durée de trois ans sont précisées dans le décret du 5 avril 2024

[Un séminaire tourné vers les élus, au coeur des missions des Communes forestières](#)

Cette année, le séminaire des permanents des Communes forestières s'est déroulé au Fort Saint André en Bourgogne-Franche-Comté. Réunissant les salariés du réseau, des élus du bureau fédéral et des partenaires, cet événement organisé du 3 au 5 avril, était centré sur les élus, au coeur des missions de notre réseau.

[Une Foire aux Questions sur les Obligations Légales de Débroussaillage \(OLD\)](#)

Les retours d'expérience menés sur tous les incendies ayant atteint des zones habitées ont mis en évidence le bien-fondé et l'efficacité des OLD. Depuis 2022, la Fédération a signé une convention avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire afin d'amplifier la sensibilisation sur le sujet des OLD auprès des élus avec des réunions organisées dans toute la France.

Nous contacter



**Union régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - *Président*
Jessica Masson - *Directrice*
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Bastien Brunet - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission de l'Ain*
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY

Paul Grosjean - *Chargé de mission de la Haute-Savoie*
06 61 93 73 49 | paul.grosjean@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile Buisson - *Chargée de mission de la Savoie*
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Valentin Berlioux - *Chargé de mission de l'Isère*
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org
Stéphanie Cuttat - *Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"*
07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - *Chargé de mission de l'Ardèche*
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - *Référente régionale formation et chargée de mission Drôme*
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Guillaume David - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Mélanie Decherf - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Cécile Martin - *Chargée de mission de la Haute-Loire*
06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org
Fabien Lamy - *Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal*
06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**



CoforAURA

aura@communesforestieres.org
www.communesforestieres-aura.org